

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
PREVOYANCE SOCIALE  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE  
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/417 du 8/5/1982  
// DECRET N° /MTPS.DGTFF.DFP 21021/75  
portant intégration et nomination de certaines  
candidates du Ministère de l'Education Nationale  
dans les cadres de la catégorie A hiérarchie I  
des services sociaux. (Enseignement Technique).  
En tête : M O U K E T O Marguerite

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la constitution du 8 juillet 1979 ;  
(/u la loi 25/80 du 13-11-80 portant amendement de l'article  
47 de la constitution du 8 juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonc-  
tionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21/6/58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 67/304 du 30-9-67 modifiant le tableau hié-  
rarchique des cadres de la catégorie A de l'enseignement secondaire,  
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21  
du décret n° 64-165 du 22-5-64 fixant le statut commun des cadres de  
l'enseignement ;  
(/u le décret n° 62/130 du 5-7-62 fixant le régime des rému-  
nérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-  
tion des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant  
statut général des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-67 relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le décret n° 63/81/FP.BE du 26-3-63 fixant les conditions  
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent sub-  
bir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le décret n° 67-50/FP-BE du 24-2-67 règlementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs  
aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
sements ;  
(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant  
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du Pre-  
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des  
Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret 80/644 du  
28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u le décret N° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérimés des  
Membres du Gouvernement ;  
(/u la lettre n° 5 73/MEN-DGAS-DPAA- du 24/10/81  
du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant  
les dossiers constitués par les intéressés ;

DECRETE :

...../.....

D.B.

D.C.F.

47

**ARTICLE 1er.-** En application des dispositions du décret n°67/304 du 30.9.67 susvisé, les candidates dont les noms suivent, titulaires de la Licence (Session 1981) et du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Technique (CAPET) Session de 1981) sont intégrées dans les cadres de la catégorie A hiérarchie 1 des Services Sociaux (Enseignement Technique) et nommées au grade de Professeur Certifié d'Economie Sociale et Familiale de 1<sup>er</sup> échelon Stagiaire, Indice 830:

- Mlles
  - MOUKETO Marguérite née le 21 Février 1956 à Boudianga
  - KINA Barbe Pétronelle née le 4 Décembre 1957 à Djili (Zaire)
  - LOUKOUBAMA Odile, née le 12 Mars 1954 à Brazzaville
  - MIEKOUNTIMA Gervaise, née le 19 Juin 1954 à Brazzaville
  - MATOU Antoinette née le 11 Septembre 1953 à Makoua
  - N'DE Clémentine née le 27 Juin 1955 à Tsedzo
  - LOUYINDOULA Angélique née le 25 Juillet 1956 à Saint-Paul
- Mme
  - NGOMA-MBOUNGOU née BISSILA NIEKELE Marie Jeanne Clémence née le 31 Janvier 1955 à Pointe-Noire
- Mlle
  - MABOULOU Solange née le 19 Mai 1957 à Brazzaville
- Mme
  - MALANDA née MALANDA Gisèle, née le 26 Décembre 1955 à Brazzaville
- Mlle
  - KIBANGUI Félicité Justine Constance née le 12 Juin 1956 à Divenié

**ARTICLE 2.-** Les intéressées sont mises à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

**ARTICLE 3.-** Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de solde que de l'ancienneté pour compter des dates effectives de prise de Service des intéressées à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement,  
Le Ministre de l'Education Nationale

BRAZZAVILLE, le 8 Mai 1982

Antoine NDINGA OBA.-

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la  
Prévoyance Sociale

Le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

**AMPLIATIONS :**

- JORPC .....1
- DGTFF/DFP .....3
- DFP/BST .....2
- D.B. ....3
- D.C.F. ....2
- M.E.N. ....3
- DGAS .....3
- DPAA .....3
- SGCM/BC .....2
- Intéressées .....11
- Dossiers.....33.-